

**CNU, MANIFESTATIONS DU 18 OCTOBRE,
UNE DETERMINATION AFFICHEE**

La présence, dans les cortèges des manifestations du 18 octobre, des personnels de l'enseignement supérieur et des étudiants, avec leurs revendications, n'est pas passée inaperçue, pas plus que les rassemblements devant les locaux du CNRS (voir lettre flash n° 8). De très nombreuses assemblées générales, et parfois des successions d'assemblées générales, se tiennent, réunissant souvent plusieurs centaines de personnes. Défense du service public, exigence de moyens pour l'éducation, pour le supérieur, pour la recherche, exigence de démocratie et de collégialité, etc. Le mouvement doit s'amplifier. **L'action unitaire, décidée pour le 20 novembre, à l'appel de toutes les fédérations de la fonction publique⁽¹⁾, relayée par les fédérations de l'éducation, s'inscrit dans ce cadre.** Ce sera un moment clé dans la bataille pour la mise en échec de la loi « libertés et responsabilités des universités », pour l'obtention d'un budget 2008 qui prenne enfin en compte les aspirations des étudiants et des enseignants du supérieur.

Par leur participation au scrutin du CNU, en nette progression par rapport au précédent (47,9 % contre 45,4 %), les universitaires ont manifesté leur attachement à des instances élues, paritaires, et à une gestion collégiale des carrières. Le SNESUP, avec plus de 30 % des voix (plus notre part dans les listes intersyndicales) -moyenne qui recouvre des situations très contrastées : 5,9 % en Droit, 28,4 % en Lettres PU (stable) et 41,5 % en Sciences MCF (-5 %)- est très largement la première organisation syndicale des enseignants-chercheurs.

Malgré la multiplication des listes, en particulier celles constituées sur des bases corporatistes et élitistes, ce sont plus de 370 élus SNESUP qui défendront le statut d'enseignant-chercheur et l'unité du métier dans toutes les disciplines et tous les établissements, au sein du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

C'est dans ce contexte que le SNESUP a rencontré le 19 octobre Valérie Pécresse.

(Pour le SNESUP : Jean Fabbri, secrétaire général, Sylvie Pittia et Marc Champesme, secrétaires nationaux).

Interpellée sur l'absence de financement significatif en faveur de la réussite des étudiants, notamment en premier cycle, la ministre a dit refuser d'accorder des moyens « à fonds perdus », tant qu'elle n'en aurait pas tranché sur les évolutions au niveau L ! Indifférente aux revendications des enseignants-chercheurs et enseignants, elle en renvoie la satisfaction aux établissements mêmes, dans le cadre de leur "autonomie" (ainsi pour la demande réitérée d'une décharge de service en faveur des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés). La Ministre s'est assez vite mise sur la défensive, en particulier à cause de notre insistance argumentée sur le besoin de créations d'emplois, -mesure totalement absente du budget 2008-. Sur la loi LRU, la ministre a pris acte de la position déterminée du SNESUP -réaffirmée par la délégation- demandant l'abrogation et l'élaboration d'une loi programme.

La délégation SNESUP est intervenue fortement sur la confusion régnant autour de la **campagne d'habilitation des vagues B et C**, particulièrement à propos du calendrier et des consignes "orales" de la DGES. La ministre et ses conseillers ont dû admettre le bien-fondé de nos critiques. Ils se sont engagés, d'une part, à réexaminer la question du calendrier, et, d'autre part, à respecter le principe selon lequel aucune consigne, qu'elle soit orale ou écrite, ne pouvait remettre en cause des textes réglementaires. Les habilitations sont donc fondées uniquement sur des textes (lois, décrets, arrêtés) publiés après avis du CNESER, ce qui n'est pas le cas des circulaires. Ainsi, pour ce qui est du master indifférencié (pro/recherche), le respect de la réglementation impose que des demandes d'habilitation de masters ne s'inscrivant pas dans ce "modèle" soient examinées sans aucun *a priori* négatif. Il en est de même pour la responsabilité des masters, pour laquelle la réglementation n'impose pas que l'enseignant-chercheur responsable soit professeur, ni même titulaire de l'Habilitation à Diriger des Recherches.

¹ CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CFTC

Voir tous les résultats CNU à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid4919/elections-des-membres-conseil-national-des-universites.html>

**Amplifiez la mobilisation contre la loi « libertés et responsabilités des universités »
et pour le développement d'un service public
d'enseignement supérieur et de recherche démocratique.**

**Signez et faites signer l'appel lancé par 100 enseignants-chercheurs
depuis 100 établissements, à l'adresse :**

<http://www.universite-democratique.org/spip.php?article120>